

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

**Présents** BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

**Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)**

BOUSSICAULT Gérald	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne	à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

**Absent excusé**

LIZE Didier
-------------

**Absents**

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline, SOURICE Corinne
--

**Secrétaires de séance**

LANGLOIS Danielle et LECOMTE Delphine

**Convocation adressée le 10 décembre 2025, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 17 décembre 2025, article L.2121.25 CGCT**

---

### 25SE1612-12 | Administration générale – Elections municipales 2026 – Modalités de mise à disposition de salles municipales pour les candidats

Monsieur Jean-Paul Pavillon, Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment son article L2144-3,

Vu le décret en date du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux au dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et, le cas échéant, au dimanche 22 mars 2020 pour le second tour,

Considérant que pour respecter une équité de traitement entre les candidats audit scrutin, il convient de statuer sur les modalités de mise à disposition des locaux communaux durant la période pré-électorale,

Considérant l'avis de la commission ressources du 2 décembre 2025,

**En accord avec le Bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **Approuve la mise à disposition gratuite des salles suivantes aux partis politiques ou candidats officiellement déclarés qui en font la demande :**

- Emstal
- La Guillebotte
- La Chesnaie
- Jacques-Houtin
- Nelson-Mandela
- Cloître Saint-Maurille

selon les conditions suivantes :

- La mise à disposition gratuite s'applique uniquement aux réunions publiques et sous réserve de disponibilité,
- La mise à disposition gratuite s'applique uniquement entre le jeudi 15 janvier 2026 et le vendredi 13 mars 2026, et entre le lundi 16 mars 2026 et le vendredi 20 mars 2026 en cas de second tour,
- La gratuité est limitée à une fois pour chaque salle et par tour de scrutin, pour chaque parti politique ou candidat officiellement déclaré,
- La mise à disposition gratuite d'une salle comprend le prêt gratuit de matériel audio et vidéo, sous réserve de disponibilité,
- Seules les demandes formulées par écrit seront réputées recevables, elles seront actées par la signature d'un contrat.

VOTE			
En exercice	32	POUR	26
Présents	20	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	26	TOTAL	26

Délibération adoptée à l'unanimité

Le maire,  
Jean-Paul PAVILLON